

Communautés de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) : note de présentation synthétique des comptes financiers uniques 2024



L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique (CFU) 2024 qui se substitue au compte administratif.

Le CFU 2024 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise l'information budgétaire et comptable et apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent au sein d'un seul document. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre la communauté de communes et les services du comptable public.

Un compte financier unique comporte deux sections distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la communauté de communes.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Il permet de constater les résultats de l'exercice.

Éléments de contexte :

La CCSLA dispose au total de six budgets en fonction des thématiques/compétences exercées : le budget principal, le budget annexe déchets ménagers, le budget annexe développement économique « DEVECO », le budget annexe zone d'activités de Marzens, le budget zone d'activités de Boucheroz, le budget zone d'aménagement de Doussard.

L'ensemble de ces budgets applique la nomenclature comptable M57 afférente aux services publics à caractère administratif.

Les comptes financiers uniques 2024 des différents budgets de la CCSLA ont été adoptés le 3 avril 2025 par délibérations du conseil communautaire.

1/ Compte financier unique du budget principal :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	1 401 295,98 €	1 333 901,53 €	-4,8%
012	Charges de personnel	1 348 699,39 €	1 373 576,59 €	+1,8%
014	Atténuation de produits	3 510 660,00 €	3 543 394,00 €	+0,9%
65	Autres charges de gestion courante	1 485 926,25 €	1 770 576,14 €	+19,2%
66	Charges financières	104 775,57 €	114 396,67 €	+9,2%
67	Charges exceptionnelles	20 459,76 €	0,00 €	-
68	Dotations aux amortissements	7,62 €		-
042	Opérations d'ordres	676 777,86 €	772 366,50 €	+14,1%
Total des dépenses		8 548 602,43 €	8 908 211,43 €	+4,2%

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux études et honoraires, aux taxes foncières payées par la communauté de communes, ...

L'exercice 2024 se caractérise par une baisse globale de 4,8% de ce chapitre de dépenses avec pour points notables la hausse des charges d'électricité (+31 K€) contrebalancée par des diminutions de dépenses sur des postes d'honoraires (-30 K€) ou de frais d'actes (-101 K€).

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 370 K€ pour l'année 2024 avec une hausse modérée de 1,8% par rapport à l'exercice 2023.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Un montant total de 3 543 K€ très proche de celui de 2023, ce poste intégrant notamment les attributions de compensations versées aux communes qui demeurent stables à 3 164 K€ en l'absence de transferts de compétences à la CCSLA. Ce chapitre supporte également le prélèvement au titre du fonds de péréquation pour 356 K€ (contre 332 K€ en 2023).

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les participations aux organismes extérieurs (syndicats), les subventions versées aux associations ou aux partenaires de la collectivité (CIAS, office de tourisme. Cette rubrique comprend également les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes de la CCSLA. Ces charges s'élèvent à 1 770 K€ en 2024 avec une hausse de 19,2% par rapport à 2023 notamment due à une subvention d'équilibre de 279,6 K€ versée au

budget annexe de la zone d'activité de Boucheroz afin de solder et clôturer celui-ci. Les principaux bénéficiaires de subventions sont le CIAS pour 486 K€ et l'office de tourisme pour 427 K€.

Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 114 K€. Elles étaient de 108 K€ en 2023. La légère augmentation provient de la reprise en 2024 de l'annuité de la dette portée par l'ancien budget « location immobilière » qui a été dissous au 31 décembre 2023.

Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Pour information, ces charges comprennent essentiellement les dotations aux amortissements qui sont une charge non décaissable qui ont une contrepartie équivalente en recettes d'investissement.

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 045 449,83 €	1 878 395,44 €	
013	Atténuation de charges	87 378,67 €	5 443,14 €	-93,8%
70	Produits des services	291 997,40 €	344 120,17 €	+17,9%
73	Impôts et taxes	2 534 918,00 €	2 520 287,00 €	-0,6%
731	Fiscalité locale	3 334 641,29 €	3 930 676,81 €	+17,9%
74	Dotations et participations	3 077 604,93 €	3 180 412,09 €	+3,3%
75	Autres produits (dont loyers)	178 542,82 €	240 926,42 €	+34,9%
77	Produits exceptionnels	28 267,84 €	13 611,52 €	-51,8%
042	Opérations d'ordres	162 322,50 €	191 628,80 €	+18,1%
Total des recettes		10 741 123,28 €	12 305 501,39 €	+14,6%

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit là notamment des remboursements perçus en cas d'arrêts maladie des agents, qui sont par définition fluctuants d'un exercice à l'autre.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Ce chapitre supporte principalement les refacturations de charges de personnel aux CIAS pour 143 K€ et au budget annexe déchets pour 137 K€.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre affiche une stabilité par rapport à 2023 car étant composé uniquement de versements de l'Etat en remplacement d'anciens impôts Ce poste comprend ainsi essentiellement des fractions de TVA versées par l'Etat en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Les recettes de fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre comprend les impôts locaux acquittés par les catégories de contribuables (particuliers et professionnels).

Les taux d'imposition intercommunaux étaient les suivants en 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 3.37 % (3.30% en 2023)
- Taxe sur le foncier non bâti : 20.22% (19.82% en 2023)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.70% (4.61% en 2023)
- Cotisation foncière des entreprises : 23.89 % (identique en 2023)

Le produit fiscal direct issu de ces quatre taxes est en hausse atteint 2 876 K€ en 2024 contre 2 687 K€ en 2023.

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,9 % de la base fiscale en fonction de l'inflation, et d'autre part à la hausse de 2% des taux d'imposition actée par le conseil communautaire.

Ce chapitre intègre également la taxe de séjour pour un montant de 603 K€ (contre 414 K€ en 2023), et d'autres composantes fiscales qui affichent des évolutions limitées (taxe sur les surfaces commerciales et sur les entreprises de réseaux.

Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat font partie de ce chapitre et intègrent deux composantes : la dotation d'intercommunalité pour 164 K€ et la dotation de compensation pour 1 024 K€. Le cumul de ces deux composantes est quasi stable entre 2023 et 2024 (+11 K€)

Le chapitre 74 regroupe également d'importantes compensations fiscales de l'Etat pour compenser des suppressions ou exonérations d'impôts locaux : ces recettes atteignent 1 078 K€ en 2024 contre 1 025 K€ en 2023.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés et de divers remboursements dont certains peuvent avoir un caractère exceptionnel comme les remboursements d'assurances en cas de sinistres. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 176 K€ (montant proche de 2023 qui affichait 178,5 K€)

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles correspond essentiellement à des annulations de charges portant sur des exercices antérieurs à 2024.

- **La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement retrace les projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Ces projets ont vocation à enrichir le patrimoine de la collectivité et peuvent être financés le cas échéant par recours à l'emprunt.



Les **dépenses** dont état de 0,748 M€ d'études ou de travaux effectués. Ces dépenses concernent principalement l'entretien des cours d'eau, le barrage des Roux ou les aménagements de bâtiments communautaires.

A ces investissements directs s'ajoute les subventions d'équipements versées aux budgets annexes (ZAC Doussard et Deveco) ou aux bailleurs sociaux (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) pour 0,411 M€.

Les dépenses intègrent également le versement d'une avance au budget zone d'activité de Marlens à hauteur de 0,630 M€ pour que celui-ci finance ses dépenses d'aménagement.

Les dépenses comprennent enfin le remboursement en capital de la dette existante soit 0,353 M€.

L'ensemble de ces dépenses investissements est couvert par des **recettes** avec notamment 0,533 M€ de subventions perçues en provenance du Département ou de l'Agence de l'Eau pour financer notamment la fin des travaux du stade et sur les cours d'eau.

Le budget annexe ZA des Boucheroz en perspective de sa clôture fin 2024 a également remboursé 0,362 M€ d'avances au budget de la CCSLA.

Les excédents et l'affectation du résultat de 2023 représentent 0,354 M€.

La communauté de communes n'a pas mobilisé de nouveaux emprunts en 2024.

En clôture (et hors couverture des reports sur 2025), la section d'investissement affiche un excédent de 9,8 K€.

- **Synthèse des résultats 2024 du budget principal**

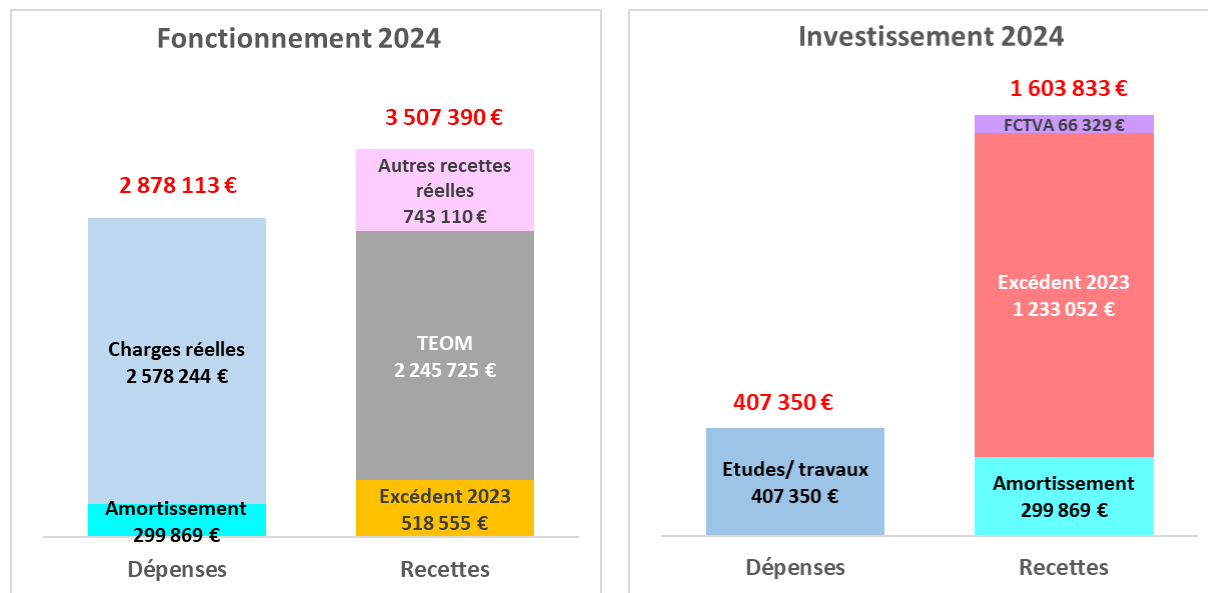
Résultat de clôture – compte financier unique 2024

Fonctionnement		Investissement	
2024		2024	
Recettes 2024	10 427 105,95 €	Recettes 2024	2 531 599,06 €
Excédent reporté 2023	1 878 395,44 €	Excédent reporté 2023	53 909,27 €
Charges 2024		Charges 2024	
	8 908 211,43 €		2 575 646,41 €
Résultat de l'exercice	3 397 289,96 €	Résultat de l'exercice	9 861,92 €

Résultat de clôture (F + I) = 3 407 151,88 €

2/ Le budget annexe « déchets ménagers » :

Ce budget annexe retrace les recettes et dépenses afférentes aux « ordures ménagères », ce service étant financé par des recettes spécifiques et notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



- **La section de fonctionnement** fait état d'un excédent de 0,629 M€ en réalisation 2024.

Parmi les **recettes**, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente à 2,245 M€ avec un taux de 9,80% inchangé pour le contribuable par rapport à 2023.

Les autres recettes proviennent notamment de participations des éco organismes ou de produits annexes.

L'excédent reporté de 2023 soit 0,518 M€ contribue également à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les **charges** comprennent 0,794 M€ de masse salariale (contre 0,763 M€ en 2023) et 1,780 M€ de charges à caractère général (contre 1,711 en 2023). Ces charges à caractère général intègrent notamment 1,477 M€ de prestations de services.

- **La section d'investissement** fait état d'un excédent de 1,196 M€ en réalisation 2024.

Les **dépenses** intègrent 0,407 M€ d'études ou travaux réalisés.

L'ensemble de ces dépenses investissements est couvert par des **recettes** dont la principale est l'excédent reporté de 2023 soit 1,233 M€. Les recettes dégagées via les dotations aux amortissements soit 0,300 M€ participent également au financement de manière significative.

La communauté de communes n'a pas mobilisé d'emprunts en 2024 pour financer les programmes d'investissement.

Le budget ne supporte pas de charge annuelle de dette.

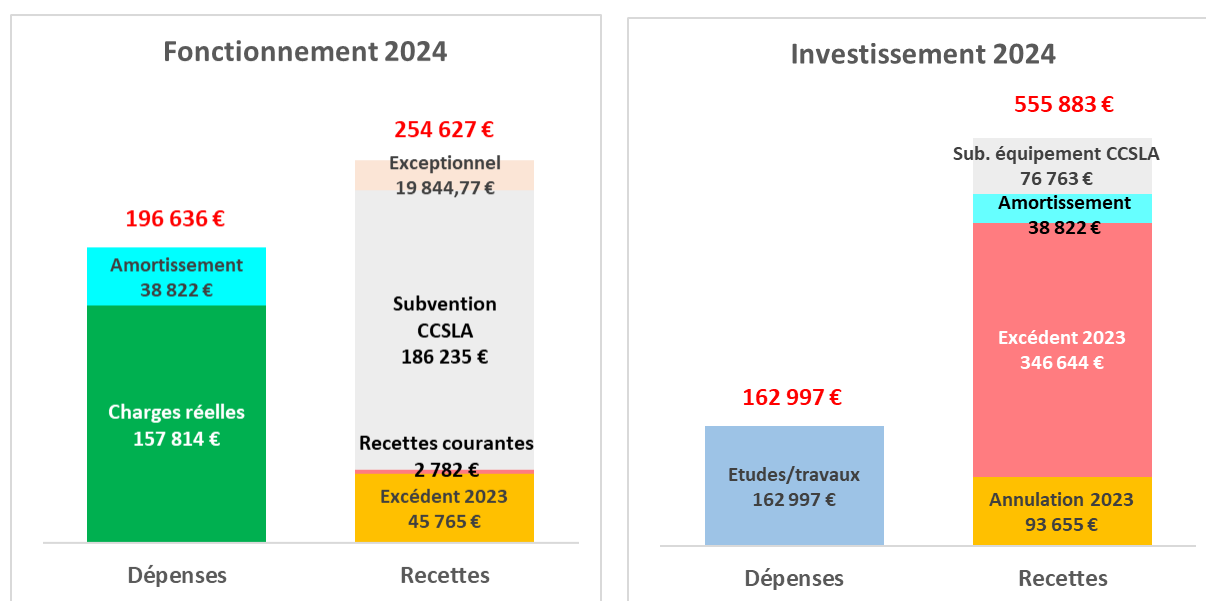
- **Synthèse des résultats 2024 du budget annexe « déchets ménagers »**

Résultat de clôture – compte financier unique 2024

Fonctionnement		Investissement	
	2024		2024
Recettes 2024	2 988 834,59 €	Recettes 2024	370 780,87 €
Excédent reporté 2023	518 555,29 €	Excédent reporté 2023	1 233 052,37 €
Charges 2024		Charges 2024	
	2 878 112,77 €		407 349,71 €
Résultat de l'exercice	629 277,11 €	Résultat de l'exercice	1 196 483,53 €

Résultat de clôture (F + I) = 1 825 760,64 €

3/ Le budget annexe « DEVECO » (développement économique) :



- **La section de fonctionnement** fait état d'un excédent de 58 K€ en réalisation 2024.

Les **dépenses** intègrent notamment des études, l'organisation d'évènements ou ateliers ainsi que les subventions versées à des structures externes : université Savoie Mont-Blanc, initiative Grand Anancy, mission locale jeunes, école de bijouterie Saint-Eloi...

Le budget disposant de peu de ressources propres hormis des loyers minimes, le budget principal apporte 186 K€ de **recettes** pour équilibrer la section de fonctionnement.

- **La section d'investissement** fait état d'un excédent de 393 K€ en réalisation 2024.

Les **dépenses** intègrent 163 K€ d'études ou travaux dont 148 K€ d'acquisitions foncières.

L'ensemble de ces dépenses investissements est couvert par des **recettes** dont la principale est l'excédent reporté de 2023 soit 347 K€. Une subvention d'équipement de 77 K€ du budget principal de la CCSLA vient compléter le financement, alors que 93,6 K€ de dépenses antérieures ont été annulées pour être imputées sur le budget annexe de la ZA de Marlens.

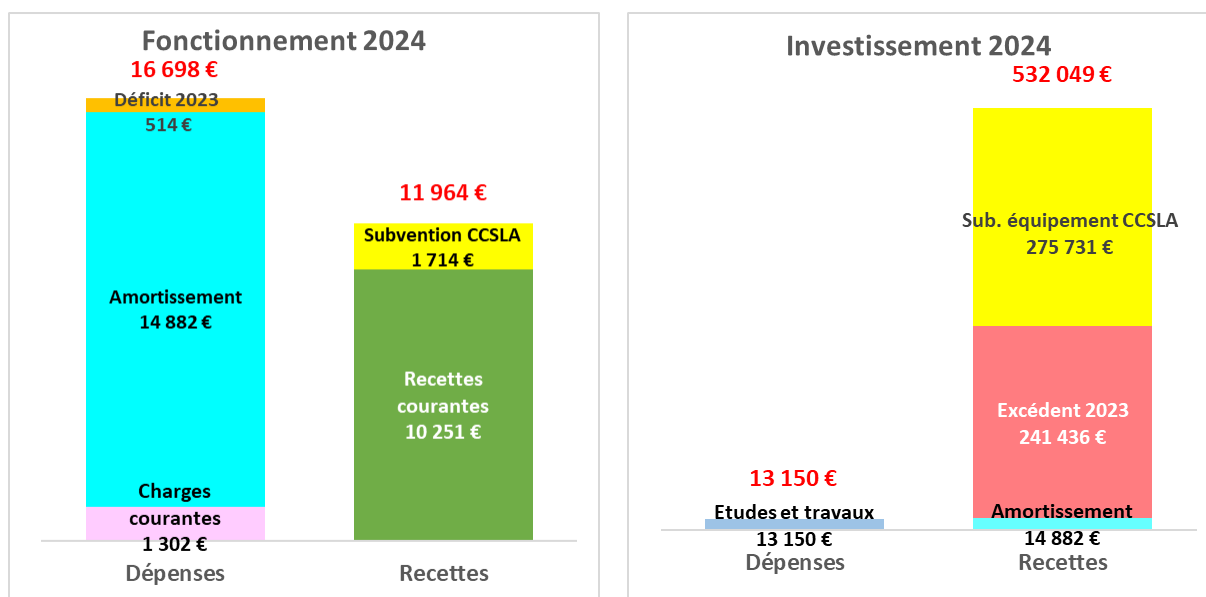
- **Synthèse des résultats 2024 du budget annexe « DEVECO »**

Résultat de clôture – compte financier unique 2024

Fonctionnement	2024	Investissement	2024
Recettes 2024	208 862,03 €	Recettes 2024	209 239,54 €
Excédent reporté 2023	45 765,35 €	Excédent reporté 2023	346 643,83 €
Charges 2024	196 635,69 €	Charges 2024	162 997,49 €
Résultat de l'exercice	57 991,69 €	Résultat de l'exercice	392 885,88 €

Résultat de clôture (F + I) = 450 877,57 €

4/ Le budget annexe Zone de Doussard :



- **La section de fonctionnement** fait état d'un déficit de 4,7 K€ en réalisation 2024.

Les **dépenses** intègrent notamment de impôts locaux afférents au secteur et l'amortissement des biens.

Le budget de 10,2 K€ de ressources propres et le budget principal apporte 1,7 K€ de **recettes** pour participer à l'équilibre de la section de fonctionnement.

- **La section d'investissement** fait état d'un excédent de 519 K€ en réalisation 2024.

Les **dépenses** intègrent 13 K€ d'études

Ces dépenses sont couvertes par des **recettes** dont l'excédent reporté de 2023 soit 241 K€ et une subvention d'équipement de 275,7 K€ du budget principal de la CCSLA.

- **Synthèse des résultats 2024 du budget annexe de la zone de Doussard**

Résultat de clôture – compte financier unique 2024

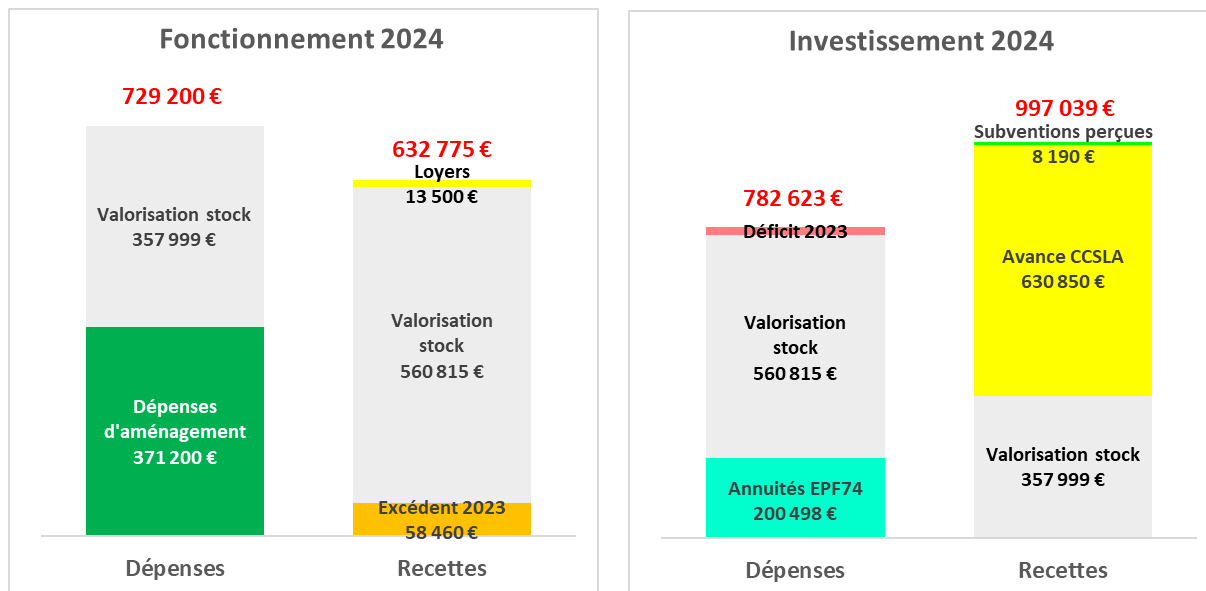
Fonctionnement	2024
Recettes 2024	11 964,10 €
Charges 2024	16 184,07 €
Déficit reporté 2023	513,60 €
Résultat de l'exercice	- 4 733,57 €

Investissement	2024
Recettes 2024	290 612,97 €
Excédent reporté 2023	241 435,77 €
Charges 2024	13 150 €
Résultat de l'exercice	518 898,74 €

Résultat de clôture (F + I) = 514 165,17 €

5/ Le budget annexe Zone d'activité de Marlens :

S'agissant d'un budget d'aménagement, les dépenses réalisées sont ensuite valorisées dans un stock. Ce dernier a vocation à être cédé à des acquéreurs futurs une fois les lots aménagés et viabilisés.



Les aménagement réalisés en 2024 soit 371,2 K€ ont abondé le stock qui est valorisé 560,8 K€ en fin d'exercice.

Une partie des acquisitions foncières est réalisée par l'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF 74) : ces acquisitions génèrent des annuités de 200,5 K€ pour le budget.

Pour équilibrer ce budget, le budget principal de la CCSLA a apporté 630,8 K€ d'avance en investissement. Cette avance aura vocation à être remboursée au budget principal quand le foncier sera cédé à des acquéreurs.

- Synthèse des résultats 2024 du budget annexe de la zone d'activités de Marlens**

Résultat de clôture – compte financier unique 2024

Fonctionnement	2024	Investissement	2024
Recettes 2024	574 315,32 €	Recettes 2024	997 038,65 €
Excédent reporté 2023	58 460 €		
Charges 2024	729 199,52 €	Charges 2024	761 312,92 €
		Déficit reporté 2023	21 309,59 €
Résultat de l'exercice	-96 424,20 €	Résultat de l'exercice	214 416,14 €

Résultat de clôture (F + I) = 117 991,94 €

5/ Le budget annexe Zone d'activités de Boucheroz :

Ce budget a été clôturé au 31 décembre 2024 puisque tout le foncier sur cette zone a été cédé. La clôture a entraîné des écritures de soldes à savoir :

- La perception d'une subvention de 279,7 K€ versée par le budget principal de la CCSLA en fonctionnement pour clôturer le budget à l'équilibre ;
- Le reversement en dépense d'investissement de 362 K€ d'avances au budget principal de la CCSLA

Une fois ces écritures passées, le budget affiche un résultat global excédentaire de 47,8 K€, résultat qui sera repris en 2025 dans le budget principal de la CCSLA.

Résultat de clôture – compte financier unique 2024

Fonctionnement	2024	Investissement	2024
Recettes 2024	279 682,98 €	Recettes 2024	-
		Excédent reporté 2023	409 832,60 €
Charges 2024	-	Charges 2024	361 971,80 €
Déficit reporté 2023	279 682,34 €		
Résultat de l'exercice	0,64 €	Résultat de l'exercice	47 860,80 €

Résultat de clôture (F + I) = 47 861,44 €